

Pour être admissible aux Collèges, tout candidat doit être sujet britannique, âgé de 16 à 21 ans, avoir subi les examens d'immatriculation junior au moins, et être apte physiquement. Il est tenu de se présenter à un examen d'admission en anglais ou en français et ensuite à une entrevue personnelle devant une commission régionale. Le choix définitif des cadets par voie de concours ou selon un régime de contingentement par province incombe à une commission nommée par le ministre de la Défense nationale.

Chaque année, quinze bourses de \$500 chacune sont offertes par le gouvernement fédéral à tous les postulants, compte tenu uniquement de leur degré d'instruction et des contingents suivants, par province: provinces de l'Atlantique, trois; Québec, quatre; Ontario, quatre; Manitoba, une; Saskatchewan, une; Alberta et Territoires du Nord-Ouest, une; Colombie-Britannique et territoire du Yukon, une. Le gouvernement fédéral offre jusqu'à quinze bourses de cadets de \$580 chacune, cinq à chacune des trois années, à l'intention de fils d'anciens militaires ou de militaires des forces armées. En outre, des bourses d'études sont offertes par les associations suivantes: la *Navy League of Canada*, la *Canadian Infantry Association*, la *Naval Officers' Association of British Columbia*, la Ligue des cadets de l'Air du Canada, la Caisse bénévole du C.A.R.C., l'Ordre impérial des filles de l'Empire, le Fonds de cantine d'Ontario et le *Royal Canadian Artillery Memorial Fund*. Des bourses sont offertes par la Fondation Leonard, la Caisse régimentaire des officiers de l'Artillerie royale canadienne et sous le régime de l'Aide fédérale-provinciale à la jeunesse étudiante.

Au 31 mars 1952, le nombre des cadets s'établissait à 90 en première année, à 68 en deuxième année, à 118 en troisième année et à 72 en quatrième année au Collège militaire royal, tandis qu'on en comptait 78 en première année et 68 en deuxième année à *Royal Roads*.

**Collèges de formation supérieure.**—L'Armée canadienne et le Corps d'aviation royal canadien dirigent les collèges d'état-major mentionnés ci-après destinés à former les officiers d'état-major et les commandants, tandis que le Collège de la Défense nationale offre des facilités d'études supérieures quant aux problèmes de défense.

*Le Collège de la Défense nationale*, à Kingston (Ont.), est un collège supérieur dont l'objectif principal est de coordonner les mesures de défense avec la politique extérieure et la politique économique. Il a été inauguré le 5 janvier 1948; des officiers supérieurs des forces armées et des fonctionnaires des ministères du gouvernement étaient présents. Certains représentants de l'industrie sont invités à assister aux cours qui durent environ onze mois.

Le cours porte sur une série de problèmes relatifs aux divers aspects politiques, économiques et militaires de la défense du Canada. Il comporte un programme important de conférences données par des sommités dans divers domaines au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Figurent également au programme des voyages et visites d'étude effectués à divers endroits au Canada, aux États-Unis, en Europe et au Moyen-Orient, et destinés à donner aux élèves une meilleure connaissance des conditions et des influences existantes, tant dans leur propre pays qu'à l'étranger.

*Le Collège de l'état-major de l'Armée canadienne*, à Kingston (Ont.), qui fonctionne en permanence, est destiné à former les officiers d'état-major pour l'administration et le commandement en campagne. Le cours dure dix mois. Un personnel conjoint d'instruction comprend des professeurs recrutés parmi les membres des trois services